



REUNION ORDINAIRE
du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
TRAMOYES

Département de l'Ain

Le Mardi six Mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente minutes à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de TRAMOYES, Ain, sous la présidence de Monsieur Henri MERCANTI, Maire.

Date de convocation : 28.02.2018

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M MERCANTI Henri, Maire - M GEOFFRAY Jean-François - Mme NOIRAY Valérie - Mme FAVROT Ginette, Adjointes - M LABERT Gérard - M SABATER Patrick - M BONNET René - M CURSIO Franck - Mme OZGOZ Seher, Conseillers Municipaux.

Était excusé : M BRUNET Jacques, M TOURNY Alain

Était absent :

Procuration : M BRUNET à Mme FAVROT - M TOURNY à Mme NOIRAY

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Franck CURSIO

N° 02.2018

ORDRE DU JOUR

- Election d'un secrétaire de séance
- Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 30/01/2018.
- Information des décisions prises par le Maire au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

* * *

FINANCES

- **Vote des taxes 2018 - Si notification reçue des bases d'imposition**

Le document n'est pas arrivé. Il n'a pas fait l'objet d'une délibération.

- **Budgets Commune et Assainissement**
 - **Approbation des Comptes de Gestion 2017**
 - **Vote des Comptes Administratifs 2017**
 - **Affectation des résultats de fonctionnement et d'exploitation 2017**
 - **Vote des Budgets Primitifs 2018**

01/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 ETABLI PAR Mr MOISSON Alain – BUDGET COMMUNE/

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion Commune dressé, pour l'Exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 01

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



02/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 ETABLI PAR Mr MOISSON Alain – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'Etat de l'Actif, l'Etat du Passif, l'Etat des restes à recouvrer et l'Etat des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°-Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°-Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion Assainissement dressé, pour l'Exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 02
 Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
 en préfecture le 15.03.2018
 et de la publication le 15.03.2018



03/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE/

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2017 du Budget Commune dressé par Monsieur Henri MERCANTI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice considéré,

1°-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANNEXE A

2°-Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°-vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés en annexe (ANNEXE A), Monsieur Henri MERCANTI, Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à la législation en vigueur, la présidence est alors assurée par **M LABERT Gérard**

ANNEXE A :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2017							
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE		CUMUL TOTAL
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Résultats reportés	153 499.01 €			22 048.45 €	131 450.56 €		-131 450.56 €
Opérations de l'Exercice	97 575.62 €	464 835.63 €	1 303 035.51 €	1 425 023.62 €	1 400 611.13 €	1 889 859.25 €	489 248.12 €
TOTAUX	251 074.63 €	464 835.63 €	1 303 035.51 €	1 447 072.07 €	1 532 061.69 €	1 889 859.25 €	357 797.56 €
Résultats de clôture		213 761.00 €		144 036.56 €		357 797.56 €	357 797.56 €
Restes à réaliser	8 731.84 €	500.00 €			8 231.84 €		-8 231.84 €
TOTAUX CUMULES	259 806.47 €	465 335.63 €	1 303 035.51 €	1 447 072.07 €	1 540 293.53 €	1 889 859.25 €	349 565.72 €
RESULTATS DEFINITIFS		205 529.16 €		144 036.56 €		349 565.72 €	349 565.72 €

Délibération n° 03
 Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
 en préfecture le 15.03.2018
 et de la publication le 15.03.2018



04/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT/

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2017 du Budget Assainissement dressé par Monsieur Henri MERCANTI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'Exercice considéré,

1°-Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

ANNEXE A

2°-Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°-vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés en annexe (ANNEXE A), Monsieur Henri MERCANTI, Maire ayant quitté la salle au moment du vote conformément à la législation en vigueur, la présidence est alors assurée par **M LABERT Gérard**

ANNEXE A :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2017							
Libellés	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE		CUMUL TOTAL
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
Résultats reportés		78 555.26 €		141 181.69 €		219 736.95 €	219 736.95 €
Opérations de l'Exercice	117 301.70 €	56 428.81 €	135 882.83 €	96 798.39 €	253 184.53 €	153 227.20 €	-99 957.33 €
TOTAUX	117 301.70 €	134 984.07 €	135 882.83 €	237 980.08 €	253 184.53 €	372 964.15 €	119 779.62 €
Résultats de clôture		17 682.37 €		102 097.25 €		119 779.62 €	119 779.62 €
Restes à réaliser	8 366.46 €	6 312.00 €			2 054.46 €		-2 054.46 €
TOTAUX CUMULES	125 668.16 €	141 296.07 €	135 882.83 €	237 980.08 €	255 238.99 €	372 964.15 €	117 725.16 €
RESULTATS DEFINITIFS		15 627.91 €		102 097.25 €		117 725.16 €	117 725.16 €

Délibération n° 04
 Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
 en préfecture le 15.03.2018
 et de la publication le 15.03.2018



05/AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET COMMUNE/

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MERCANTI, Maire.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 144 036.56 €**

- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **+ 121 988.11 €**

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif,

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **+ 22 048.45 €**

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

+ 144 036.56 €

(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D - Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement) **+ 213 761.00 €**

E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

- 8 231.84 €

Excédent de financement (1) Subventions

Besoin de financement F = D + E + 0.00 €

AFFECTATION = C = G + H + 144 036.56 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) + 144 036.56

€

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00

€

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section

d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibération n° 05

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



06/AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri MERCANTI, Maire.

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **+ 102 097.25 €**

- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation

A - Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **- 39 084.44 €**

dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif

B - Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif,

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **+ 141 181.69 €**

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 102 097.25 €

(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D - Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)

R 001 (excédent de financement) **+ 17 682.37 €**

E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Besoin de financement

Excédent de financement (1) Subventions **- 2 054.46 €**

	Besoin de financement F = D + E	+ 0.00 €
€	AFFECTATION = C = G + H	+ 102 097.25
€	1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 0.00
	G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
	2) H Report en exploitation R 002 (2)	+ 102 097.25 €
€	DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation.
Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Délibération n° 06
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



07/BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET COMMUNE/

Dans un très large exposé détaillé, Monsieur le Maire présente les orientations du Budget Primitif 2018 de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **1 515 154.95 Euros.**

✓ Section de Fonctionnement : 1 222 666.56 Euros

Dépenses 1 222 666.56 €
Déficit reporté _____ 0.00 €
Total Dépenses 1 222 666.56 €
Recettes 1 078 630.00 €
Excédent reporté _____ 144 036.56 €
Total Recettes 1 222 666.56 €

✓ Section d'Investissement : 292 488.39 Euros

Dépenses 283 756.55 €
Reste à réaliser 8 731.84 €
Déficit reporté _____ 0.00 €
Total Dépenses 292 488.39 €
Recettes 78 227.39 €
Reste à Réaliser 500.00 €
Excédent reporté _____ 213 761.00 €
Total Recettes 292 488.39 €

Délibération n° 07

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



08/BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ASSAINISSEMENT/

Dans un très large exposé détaillé, Monsieur le Maire présente les orientations du Budget Primitif 2018 du Budget Assainissement de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **490 422.63 €uros.**

✓ **Section d'Exploitation : 239 214.84 €uros**

Dépenses	239 214.84 €
Déficit reporté	_____ 0.00 €
Total Dépenses	239 214.84 €
Recettes	137 117.59 €
Excédent reporté	_____ 102 097.25 €
Total Recettes	239 214.84 €

✓ **Section d'Investissement : 251 207.79 €uros**

Dépenses	242 841.33 €
Reste à réaliser	8 366.46 €
Déficit reporté	_____ 0.00 €
Total Dépenses	251 207.79 €
Recettes	227 213.42 €
Reste à Réaliser	6 312.00 €
Excédent reporté	_____ 17 682.37 €
Total Recettes	251 207.79 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section d'Exploitation et par opération à la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget Assainissement de la Commune qui est arrêté en dépenses et en recettes à **490 422.63 €uros.**

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement et par opération à la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2018 qui est arrêté en dépenses et en recettes à **1 515 154.95 €uros.**

Délibération n° 08

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



* * *

- **Travaux parking de la Salle des Fêtes**

Ce point sera repris à un prochain Conseil Municipal suite à une Commission Voirie Assainissement.

* * *

AFFAIRES GENERALES

- **Mise à jour des servitudes de passage des réseaux**

Le prix de la prestation est de 2 500.00 € TTC avec une provision de 400.00 €. Il s'agira d'un document unique à toutes les servitudes. Une réunion d'info sera prévue.

09/SERVITUDES DE PASSAGES RÉSEAUX ASSAINISSEMENT - MISE A JOUR/

VU la convention de Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'identification, la régularisation et le renouvellement de réseaux d'assainissement sur la Commune de Tramoyes.

Monsieur le Maire expose qu'afin de finaliser et après avoir recenser l'ensemble des propriétés permettant de constituer les servitudes il y a lieu de réaliser un ou des actes notariés. Il est proposé au Conseil Municipal de choisir Me DEVAUX, Notaire associé à MONTLUEL.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal,

- **DEDIDE** de choisir Me DEVAUX, Notaire Associé à MONTLUEL
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les actes notariés afin de constituer la mise à jour des servitudes de réseaux d'assainissement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à payer à Me DEVAUX les avances et frais engagés et à signer tous les documents afférents à cette affaire

Délibération n° 09
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



* * *

- **Appel à mobilisation des élus du département de l'Ain :
Affaire Salah HAMOURI**

10/APPEL A LA MOBILISATION DES ELUS DU DÉPARTEMENT DE L'AIN/

VU le courrier reçu en Mairie le 15 Février 2018 de Messieurs Xavier BRETON, Député de l'Ain, Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes, Rachel MAZUIRE, Sénateur de l'Ain, Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain et Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse,

Extrait du courrier adressé à Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, les Conseillers Départementaux, les Maires et Maires-Adjointes, les Conseillers Municipaux, de l'Ain :

Chers collègues,

Un de nos compatriotes, Salah Hamouri, avocat palestinien habitant à Jérusalem, français par sa mère originaire de Bourg-en-Bresse, a été arrêté le 23 août par l'armée israélienne ; il est depuis retenu en détention administrative, c'est-à-dire sans jugement et sans aucun chef d'inculpation, en violation totale du droit international.

Un comité de soutien national s'est constitué, ainsi qu'une antenne dans le département de l'Ain. La composition de ce comité de soutien dépasse les clivages politiques ; il rassemble élus et citoyens qui se réclament des principes de la démocratie et du droit.

Garants de l'état de droit et des libertés publiques, chacun à son niveau de responsabilité, élus du département d'où est originaire notre compatriote, nous avons l'ardente obligation de manifester notre attachement au traitement équitable de nos compatriotes où qu'ils vivent dans le monde.

Nous vous invitons à vous associer notre démarche visant à aboutir à la libération de Salah Hamouri.

Élus du département de l'Ain, nous vous invitons à manifester votre soutien en envoyant un mail précisant votre mandat électif à :

libertepoursalah01@protonmail.com.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 7 voix «Pour», 2 voix «Contre» et 2 voix «Abstention»

- **DONNE SOUTIEN** à l'appel à la libération de Salah HAMOURI, Avocat palestinien

Délibération n° 10
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



* * *

 **CCMP**

• **CCMP - Création de la compétence « Etude de transfert des voiries »**

Lors de sa séance plénière du 16 Janvier, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur d'une modification statutaire portant sur la création de la compétence « Etude de transfert des voies ». Conformément à l'Article L 5211-17 du Code

Générale des Collectivités Territoriales C.G.C.T, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cet avis de modification statutaire.

11/STATUTS COMMUNAUTAIRES / NOUVELLE COMPÉTENCE / ETUDE DE TRANSFERT DES VOIRIES/

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau en date du 16 Janvier 2018.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la mutualisation des services, la Communauté de Communes et de Miribel et du Plateau a décidé de travailler sur le transfert des voiries des Communes Membres. Ces voiries communales sont supports de nombreuses compétences communautaires actuelles ou à venir (Transport, mobilité, ZAE, eau et assainissement, ...).

Afin d'étudier les modalités techniques, financières, juridiques, administratives et organisationnelles de ce transfert, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une étude de faisabilité. La réalisation de cette étude conséquente en volume et en coût nécessite une modification statutaire.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 16 Janvier 2018 a décidé d'inscrire au statut de la CCMP la compétence facultative suivante «Etude de transfert des voiries».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** d'inscrire au statut de la CCMP la compétence facultative suivante «Etude de transfert des voiries».

Délibération n° 11
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture le 15.03.2018
et de la publication le 15.03.2018



POUR INFO ET SUIVI

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **URBANISME**

❖ **D.I.A - PC - DP**

NOM	PRENOM	N°	ADRESSE	LIBELLE
DIA				
FERON DUMESNIL	ANNE SOPHIE	446	CHEMIN DU COLOMBIER	7a97ca - 25 000 €
FORNASARO	XAVIER	610	CHEMIN DU COLOMBIER	20a62ca - 308 000 €
ABADIE	ROBERT	70	IMPASSE DES VAVRES	8a66ca - 158 000 €
SAUNIER	GUILLAUME	75	ROUTE DE LA BOISSE	15a55ca - 125 000 €
CONSORTS BRUNAUD		49	IMPASSE DE LA POSTE	13a17ca - 450 000 €
PORTIER	CHRISTIAN	795	RUE DES PINS	LOT B 19a16ca - 155 000 €
PORTIER	CHRISTIAN	795	RUE DES PINS	LOT C 19a16ca - 150 000 €
PEX	ELODIE	8	IMPASSE DE LA POSTE	4a30ca - 121 010 €
DUPASQUIER	HERVE	158	ROUTE DE LA BOISSE	8a27 - 390 000 €
GONIN	CLAUDE		LES BALMES	2ca - 260 €
GENTIL	BERNADETTE	199	RUE NEUVE	26a15ca - 95 000 €
GENTIL	BERNADETTE	199	RUE NEUVE	26a15ca - 95 000 €
GIRARD	JOSEPH		GLETIN	04a87ca - 159 000 €
PORTIER	CHRISTIAN	795	RUE DES PINS	19a16ca - 148 000 €
PORTIER	CHRISTIAN	795	RUE DES PINS	19a16ca - 69 600 €
PC				
PENARD MARTINOT			RUE DES PINS	Maison individuelle
THEVENEAU	DANIEL	114	RUE DE L'EGLISE	Maison individuelle
GEBHART	PHILIPPE	1200	ROUTE DES ECHETS	Extension et surélévation habitation
CARRY	HELENE	1046	ROUTE DES ECHETS	Garage
DARRAILLAU	VINCENT	134	IMPASSE DES VAVRES	Maison individuelle
ENJOLRAS	LUC	186	RUE NEUVE	Maison individuelle
BELAISE	CHRISTOPHE	795	RUE DES PINS	Maison individuelle
GUARD	ROMAIN	565	RUE DE GLETIN	Maison individuelle
GASMI	RAFIK	199	RUE NEUVE	Maison individuelle
DAVID	FABIEN	795	RUE DES PINS	Maison individuelle
GIRARD	THIBAUT		CHEMIN DU BOIS VERT	Maison individuelle
SCHULZ	JEROME	174	RUE DE CLAIRE COMBE	Véranda
JACQUEMOT	STEPHANE	199	RUE NEUVE	Maison individuelle
KOLUNDZIJA	GRAYLORD	158	ROUTE DE LA BOISSE	Maison individuelle
GASMI	RAFIK	199	RUE NEUVE	Maison individuelle
JACQUEMOT	STEPHANE	199	RUE NEUVE	Maison individuelle
HEYBERGER	CLEMENT	741	RUE DES PINS	Maison individuelle

DP

MOTELLA	FABIEN	908	RUE DES PINS	Modif façade + toiture
AQUATHERMA		76	IMPASSE EN GERMANY	30 panneaux photovoltaïques
VIALLET	STEPHANE	84	RUE DES RAPETTES	Installation portail
GUILLIER	FLORENT	75	ROUTE DE LA BOISSE	Clôture
MARTIN	MELANIE	77	RUE DU MONT ROZIER	Chgt portail+porte de garage
MEUNIER	SEBASTIEN	196	RUE DE GLETIN	Piscine
LIMANDAS	BERNADETTE	199	RUE NEUVE	Division de terrain
DOYEN	FREDERIC	795	RUE DES PINS	Création couverture bois tuiles
BENDER	LUDOVIC	8	IMPASSE DE LA POSTE	Création fenêtre de toit + bloc ext
CHAVONAND	PATRICK	5	LOT DU GRAND PRE	Extension d'habitation
NOUGAREDE	MARIE PIERRE	29	IMPASSE DE LA POSTE	Rénovation
PARNET	EMILIE	565	RUE DE GLETIN	Clôture
TAVERNIER	JEAN THIERRY	240	RUE NEUVE	Piscine + abri de jardin
CHAVONAND	PATRICK	5	LOT DU GRAND PRE	Véranda
MASARIN	BRUNO	1031	RUE DU PORT	Extension d'habitation
LENTILLON	SOPHIE		CHEMIN DE LA BRUYERE	Division de terrain
DEPLANCHE	GUY	611	RUE DE GLETIN	Piscine
DEVARD	NICOLAS	26	RUE CLAIRE COMBE	Piscine
LIMANDAS	BERNADETTE	199	RUE NEUVE	Division de terrain

➤ **INFORMATIONS GENERALES**

- ❖ Planning des permanences électorales des deux tours pour les Élections Municipales

* * *

❖ **Le Maire :**

CCMP : La CCMP lance un projet de mutualisation pour : les services Petite Enfance, la comptabilité, la gestion du personnel.

JURIDIQUE : Il informe le Conseil que le propriétaire occupant de la maison sise 16 Rue du Mont Rozier a envoyé un courrier demandant des dommages et intérêts pour exécution de travaux sur son habitation. L'entreprise GIRARD a reçu un même courrier. PERSONNEL : Le Conseil est informé du départ de la Secrétaire Générale des Services au 15 Avril prochain.

Un Adjoint Technique avait reçu une proposition, mais ce dernier n'a pas accepté. Il est actuellement en arrêt de travail.

❖ **M BONNET René :**

Il demande des nouvelles de la création d'une Boulangerie. Le Maire informe que le porteur de ce projet a annulé pour des raisons personnelles.

❖ **Mme NOIRAY Valérie :**

M TOURNY Alain étant absent, elle informe que les travaux de voirie Rue des Pins et du Mont Rozier sont terminés. La remise en état de la voirie devrait intervenir prochainement et que la haie Rue du Port a été taillée pour la mise en place de la fibre optique. Un habitation actuelle dite « la petite maison dans la prairie » n'aura pas accès à la fibre.

❖ **M CURSIO Franck :**

*Il informe que la réunion du 13 Mars du Comité Vivre Ensemble est reportée.
Une réponse sera faite aux forains demandant les modalités de la préparation
de la Vogue.*

FIN DE SÉANCE à 22 h 30